



Françoise Nyssen



© MC - DIDIER PLOWY

Maison commune, directive européenne sur le droit d'auteur, soutien à l'export, enseignement et éducation artistique, Pass Culture : la ministre de la Culture Françoise Nyssen revient sur tous les sujets d'actualité de la filière musicale.

La musique tient une place importante dans votre vie personnelle. Quel rapport entretenez-vous avec elle ?

La musique a façonné ma personnalité. Elle m'a nourrie dès mon enfance, dans toutes ses esthétiques : la musique classique, le jazz, la chanson française, les variétés... À Bruxelles, chez moi, nous organisons des tests à l'aveugle pour deviner les titres qui passaient à la radio ! Il y a aussi des moments musicaux très émouvants, très forts, qui ont jalonné ma jeunesse, comme la première fois où Barbara a chanté *Göttingen* sur scène.

La musique a été au cœur de ma pratique artistique, de mon parcours

professionnel, de mon engagement associatif : j'ai produit des disques, organisé de nombreux concerts au Méjan, à Arles. Depuis sa création, la librairie Actes Sud a un rayon de disques. Je ne conçois pas la vie sans musique !

Après la remise du rapport de Roch-Olivier Maistre, un cycle de consultations sur le projet de maison commune de la musique s'est ouvert. Qu'en attendez-vous ? Vous fixez-vous un calendrier pour la mise en place de cette structure ?

Dès mon arrivée au ministère, j'ai souhaité confier une mission sur la

pertinence de relancer ce projet à Roch-Olivier Maistre. Son rapport présente une photographie claire et objective des enjeux qui se posent pour la filière musicale. Je souscris pour ma part à ses constats, et partage pleinement la nécessité exprimée par M. Maistre d'une affirmation du rôle prescripteur et stratégique de l'État en matière de soutien au secteur de la musique. Je reste également convaincue de la pertinence d'une « maison commune de la musique », projet qui fait l'objet d'une demande de la filière depuis plusieurs années. Maintenant que la phase de concertation avec les organisations professionnelles est achevée, j'annoncerai prochainement les suites que

« Le «partage de la valeur» est une priorité à l'agenda culturel européen. »

j'entends donner aux préconisations de ce rapport.

Le Parlement européen va se prononcer sur la directive sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique. Alors que la défense de la création ne semble pas une évidence pour tous, ce vote suscite l'inquiétude des artistes européens quant au transfert de valeur vers les plateformes numériques. Quel est votre regard sur cette réforme ?

Les titulaires de droits doivent être en mesure d'autoriser l'exploitation de leurs œuvres sur les plateformes, et la rémunération au titre de cette exploitation doit être impérativement améliorée. C'est ce que l'on appelle le «partage de la valeur», qui est une priorité à l'agenda culturel européen. La proposition faite par la Commission dans le projet de directive sur le droit d'auteur demeure trop timide. C'est la raison pour laquelle la France a proposé des améliorations, avec le soutien de nombreux autres États – et une vraie écoute chez les parlementaires européens. Il précise les conditions dans lesquelles les plateformes doivent retirer les contenus piratés et mieux rémunérer les ayants droit. La bataille n'est pas encore gagnée à Bruxelles et nous devons continuer à porter haut et fort cette ambition, car l'avenir de la diversité culturelle se joue aussi sur les plateformes.

L'enseignement et la pratique de la musique à l'école sont une de vos priorités, avec votre collègue de l'Éducation nationale. Quelles sont vos ambitions pour les deux prochaines années ?

L'ambition partagée entre Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, et moi-même est très simple : atteindre l'objectif défini par le président de la République, Emmanuel Macron, et faire en sorte que 100% des enfants

bénéficient d'un parcours d'éducation artistique et culturelle, notamment à travers la pratique artistique. Dans un premier temps, nous avons décidé de mettre l'accent sur la pratique musicale, afin de favoriser la rencontre avec des œuvres et des artistes en lien avec les apprentissages.

Dès 2017, la Rentrée en musique a marqué cette volonté et symbolisé sa mise en œuvre concrète. La fin de l'année scolaire se terminera dès cette année par la Fête de la musique à l'école. C'est un mouvement d'ampleur : début d'année en musique, pratique artistique au long cours pendant l'année, et sorties en musique.

Pour la rentrée 2018, le ministère de l'Éducation nationale mobilise les écoles afin qu'une sur deux ait une chorale et crée une heure d'option chorale au collège ; et le ministère de la Culture mobilise l'ensemble des acteurs culturels qu'il labellise ou soutient, afin de développer les projets en partenariat avec des artistes professionnels. Dans un second temps, la priorité s'étendra aux autres pratiques artistiques pour monter en puissance rapidement sur le nombre de jeunes touchés et pour les aider à appréhender la diversité des domaines de la création par le biais d'une expérience sensible.

Où en est-on de la mise en œuvre du Pass Culture, proposition phare de la campagne d'Emmanuel Macron ? Quelle place y occupera la musique ?

Le Pass Culture prendra la forme d'une application mobile qui donnera accès à l'ensemble de l'offre culturelle, grâce à la géolocalisation, et permettra aux jeunes de 18 ans de bénéficier de 500 euros pour leurs achats culturels.

Mais bien plus qu'une carte d'achat, c'est un parcours incitant à la découverte de toutes les esthétiques. L'offre proposera à la fois des biens culturels, des sorties culturelles, mais aussi des cours de pratique artistique. L'application est en coconstruction avec les professionnels et les futurs usagers, à travers des ateliers (open labs). La musique aura bien évidemment une place importante dans cette offre, car elle est au cœur des pratiques et des usages des jeunes.

À l'image d'Alexandre Desplat, récemment oscarisé, les artistes français rayonnent à l'international. Comment la France peut-elle accompagner nos talents à l'export ?

Je me félicite que nous ayons autant de talents artistiques en France. Il faut

également saluer l'excellence de l'enseignement musical qui contribue au rayonnement international des artistes français. L'export est un levier économique fondamental pour la filière puisqu'il génère des revenus estimés à

262 millions d'euros. Il est essentiel de permettre à l'ensemble des artistes français, représentant toutes les esthétiques, de donner à entendre leurs talents au-delà de nos frontières, tant sur le marché de la scène que sur celui des ventes de disques physiques ou du streaming. Pour accompagner les artistes français partout dans le monde, le ministère de la Culture soutient les dispositifs qui existent au sein de l'Institut français. Mon ministère soutient également le Bureau export, qui fait un travail formidable, et dont j'ai doublé la subvention l'an dernier pour atteindre 2,7 millions d'euros.

PROPOS RECUEILLIS PAR LAURENT COULON